



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2003/15
28 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ENTREPRISE

Septième session, 13 et 15 mai 2003
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES DANS LES DOMAINES DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA PARITÉ ENTRE LES SEXES
ET DES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE SOMMET
MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

DOCUMENT D'INFORMATION

Note du secrétariat

En plus de fournir des éléments d'information, le présent document a pour objet d'aider les délégations:

- À apprécier l'ampleur des activités intersectorielles qui sont menées actuellement;
- À déterminer dans quelle mesure le Comité contribue à l'exécution des mandats mondiaux de l'ONU;
- À définir de nouveaux domaines qui pourraient se prêter à des activités intersectorielles dans le cadre du programme de travail.

I. DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Le développement durable du commerce s'est imposé, pendant la période 2002-2003, comme un cadre directeur de plus en plus important des activités de la CEE concernant le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Le Sommet mondial pour le développement durable a induit une redéfinition des travaux au sein du secrétariat, les efforts devant désormais porter sur les trois dimensions – environnementale, économique et sociale – du développement durable. Il s'en est suivi un net réaménagement des modes de fonctionnement internes de la CEE privilégiant les initiatives véritablement intersectorielles. Pour bien illustrer la nouvelle approche, on peut mentionner les travaux menés en commun par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, le Comité du bois et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE en vue de promouvoir le commerce de produits issus de forêts gérées d'une façon écologiquement viable (l'un des projets ainsi entrepris, intitulé «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse» est décrit plus loin). Cette initiative a donné lieu à un accroissement sensible de la collaboration de la CEE avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi qu'avec la Division du commerce de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a également eu pour effet de renforcer considérablement les liens de la CEE avec les organisations non gouvernementales (ONG), notamment celles qui sont les plus importantes dans le domaine de l'environnement (par exemple, le Fonds mondial pour la nature, l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Greenpeace, l'Institut international pour l'environnement et le développement, le World Business Council for Sustainable Development et l'International Council on Trade and Sustainable Development).

2. En juillet 2002, le secrétariat de la CEE a œuvré avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à l'organisation d'un important atelier préparatoire régional sur le commerce et l'environnement. Cette réunion, accueillie par le Gouvernement grec au Centre de formation de l'ONU de Thessalonique, a rassemblé de hauts représentants des 26 pays en transition. Les ministres et des fonctionnaires de haut rang de tous les pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI) présents à cette réunion, qui était destinée à préparer le Sommet mondial pour le développement durable, ont évoqué de manière directe les contraintes environnementales qui font obstacle au développement du commerce, à la fois dans la région et entre les États membres de la CEE et le reste du monde. Ils ont tout particulièrement insisté sur l'impérieuse nécessité de renforcer les capacités de tous les pays de la région afin de leur permettre de participer plus activement à l'application du Programme de Doha pour le développement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et de faire en sorte qu'il soit tenu compte des questions liées au commerce dans le suivi du Sommet mondial.

3. La CEE appuie l'exécution en Russie et dans d'autres pays de la CEI d'un projet financé au moyen de fonds extrabudgétaires visant à renforcer les capacités en vue de la gestion durable du commerce dans le secteur des forêts et du bois. Il est rendu compte au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise des résultats de ce projet dans le document TRADE/2003/14.

4. Par ailleurs, la CEE a été invitée par les autres commissions économiques régionales de l'ONU à s'associer à un important projet concernant le renforcement des capacités en matière

de commerce et d'environnement, qui sera financé en 2004 et 2005 par le Compte de l'ONU pour le développement. Ce projet vise à atteindre les Objectifs de développement pertinents pour le millénaire; les commissions régionales de l'ONU ont inscrit le commerce et l'environnement parmi les questions prioritaires à traiter dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable.

5. À sa session de 2002, le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) a demandé à son Bureau d'entreprendre les démarches voulues afin d'assurer le suivi des activités en matière de développement durable et d'obtenir notamment à cette fin la participation d'autres organes subsidiaires principaux et d'autres organes subsidiaires aux projets intersectoriels engagés par le Groupe de travail.

6. Donnant suite à cette demande, le Groupe de travail a participé à un séminaire intersectoriel consacré à l'influence croissante des questions environnementales sur le développement du commerce, et plus particulièrement aux stratégies relatives à l'utilisation rationnelle du bois. On trouvera ci-après des détails sur l'exposé qui a été présenté à cette réunion.

Commerce et environnement: la certification dans l'industrie du bois

7. Le Secrétaire du WP.6 a présenté une communication sur la certification dans l'industrie du bois au séminaire intitulé «Stratégies relatives à l'utilisation rationnelle du bois» qui a été organisé conjointement par le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO (Poiana Brasov, Roumanie, 24-27 mars 2003). Le Secrétaire du WP.6 a expliqué que la certification pouvait contribuer à l'instauration d'une comparabilité et d'une crédibilité dans l'industrie du bois grâce à la vérification de la conformité à des normes ou à des indicateurs de performance.

8. La certification présente pour l'industrie du bois les avantages suivants:

- Promotion de la gestion écologiquement viable des forêts et de l'utilisation rationnelle des produits forestiers provenant de sources renouvelables et durables;
- Amélioration de l'information du consommateur concernant les avantages d'une gestion écologiquement viable des forêts;
- Promotion de l'utilisation du bois en tant que matière première écologique et renouvelable;
- Amélioration de la réputation des entreprises ayant fait l'objet d'une certification et de l'industrie forestière dans son ensemble;
- Élimination de l'abattage illégal;
- Multiples avantages environnementaux et sociaux.

9. La mise en place d'un système de certification du bois répond à la demande croissante de «produits verts», qui a conduit à mettre au point une nouvelle génération de normes

internationales, des normes générales de management environnemental (série ISO 14000), et un grand nombre de normes, de directives et de procédures de certification relatives à l'environnement.

10. Ce type d'«écocertification» vise à récompenser les producteurs qui satisfont à la demande de produits écologiques des consommateurs en leur permettant d'augmenter leurs ventes, de créer de nouveaux débouchés ou de majorer les prix de ces produits.

11. Il est toutefois impératif de parvenir à une harmonisation dans le domaine de la certification des forêts pour résoudre les problèmes suivants:

- La demande de bois «produit selon des méthodes rationnelles» et provenant de forêts gérées dans un souci de durabilité varie considérablement selon les marchés;
- Les importateurs/détaillants finals ont également des idées différentes sur ce que doit être le «bois produit selon des méthodes rationnelles». Les exportateurs doivent de ce fait engager des dépenses pour l'adaptation des produits aux différents marchés ainsi que pour la mise à l'essai et la vérification en fonction des destinations finales de leurs exportations;
- La prolifération de labels «éco» est source de confusion non seulement parmi les exportateurs mais aussi, fait plus grave, parmi les consommateurs, ce qui porte atteinte à la crédibilité des labels existants et risque de nuire aux échanges internationaux de bois produit selon des méthodes rationnelles, comme d'ailleurs de tous les produits biologiques. Les négociants, en particulier ceux des pays en développement, s'inquiètent de plus en plus de l'altération de l'accès aux marchés et des échanges causée par ces systèmes, qui pourraient être utilisés pour exercer une discrimination à l'égard des produits importés et des fournisseurs étrangers;
- Les propriétaires forestiers redoutent de ne plus être maîtres de leur bien, d'être exclus des marchés et de devoir engager des dépenses qui pourraient être élevées pour faire certifier leurs forêts.

12. Au vu de ces préoccupations, les participants au séminaire ont procédé à des échanges de vues et de données d'expérience sur la manière de concilier commerce et environnement dans le secteur forestier, le but étant:

- De promouvoir l'image positive de la certification des forêts auprès des consommateurs et des producteurs;
- D'éviter la multiplication des systèmes de certification et la concurrence entre les systèmes existants;
- De veiller à ce que la certification des forêts reste véritablement volontaire et ne devienne pas un obstacle à l'accès aux marchés;
- De définir les sujets de préoccupation des principaux intéressés en vue d'analyses et de débats ultérieurs.

**Projet de la Division du développement du commerce et du bois de la CEE intitulé
«Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse»**

13. De nombreux pays en transition ont de grandes difficultés à assurer la mise en valeur de leurs ressources forestières. C'est le cas en particulier de la Russie qui peine à promouvoir la mise en valeur durable de ce qui pourrait être l'un de ses principaux produits d'exportation renouvelables.

14. C'est la raison pour laquelle la Division du développement du commerce et du bois a lancé le projet intitulé «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse», qui permettra de mettre en place des réseaux efficaces pour l'exportation vers les pays européens de la biomasse en provenance de la Fédération de Russie. Une aide dans le domaine de la logistique commerciale sera fournie afin de faciliter les échanges commerciaux de biomasse entre les pays participants.

15. Pour ce nouveau projet relatif à la biomasse, la Division mettra à profit le vaste réseau de partenaires privés et publics qui a déjà été mis en place dans le cadre du projet de la CEE sur le renforcement des capacités pour améliorer les perspectives de financement du commerce et d'investissement dans le secteur du bois en Russie.

Objectifs

16. L'objectif immédiat du projet est de renforcer la capacité des participants de commercialiser de façon durable la biomasse qu'ils produisent.

17. L'objectif à long terme est d'améliorer durablement les performances commerciales des pays participants en appliquant les normes, règles et recommandations de la CEE au profit du secteur privé.

Résultats escomptés

18. La CEE compte que le projet aboutira aux résultats suivants:

- Mise en place d'un centre logistique pour l'utilisation durable de la biomasse;
- Contribution à l'exécution d'un plan régional concernant les aspects de l'utilisation durable de la biomasse liés à la logistique commerciale;
- Amélioration de l'infrastructure et de la logistique commerciales pour l'utilisation durable de la biomasse dans les oblasts de Leningrad et d'Arkhangelsk, l'accent étant mis en particulier sur la coopération douanière, la logistique des opérations portuaires concernant le bois et la chaîne logistique commerciale;
- Mise à profit de l'expérience acquise dans le cadre du projet réalisé en Russie pour établir un modèle à l'intention d'autres régions de la CEI.

Normes de qualité des produits agricoles et développement durable

19. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) a lancé un projet de recherche concernant l'incidence des normes de qualité commerciale sur le commerce des produits biologiques. Le but est de faciliter le commerce de ces produits, qui a des effets positifs sur l'environnement et le développement durable et offre des perspectives commerciales aux pays où les coûts de main-d'œuvre sont faibles.

20. Le Groupe de travail a également été invité à participer à un projet lancé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui vise à élaborer une stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé.

II. PARITÉ ENTRE LES SEXES: PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ

21. En 2002, les services consultatifs fournis dans ce domaine ont été axés sur les activités suivantes:

- Mise en lumière des obstacles à l'entrepreneuriat concernant particulièrement les femmes;
- Sensibilisation des décideurs à la nécessité de doter les femmes des moyens d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer l'activité commerciale, et formulation de recommandations sur la politique à mener dans ce domaine;
- Élaboration de recommandations de politique générale et d'orientations stratégiques;
- Établissement de réseaux sous-régionaux et régionaux;
- Promotion de rôles types.

22. La CEE a développé sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi qu'avec des groupements sous-régionaux, par exemple l'Initiative de l'Europe centrale (IEC), et des associations professionnelles telles que l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (AMPME) et Femmes chefs d'entreprises mondiales (FCEM).

La parité des sexes dans une société fondée sur le savoir et le processus du Sommet mondial sur la société de l'information

23. Dans le cadre des efforts visant à intégrer les problèmes spécifiques des femmes dans les travaux ministériels préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information, la Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie a organisé des débats sur l'accès des femmes chefs d'entreprise aux TIC lors des manifestations suivantes, qui ont eu lieu en 2002:

- Table ronde lors de la Conférence ministérielle des pays membres de la CEI (Bichkek, 9-11 septembre);
- Débat consacré à la mise en place d'une société de l'information tenant compte des disparités entre les sexes, en marge de la Conférence ministérielle paneuropéenne (Bucarest, 7-9 novembre).

Objectifs de la manifestation parallèle de Bucarest

24. La manifestation parallèle de Bucarest a été organisée par la CEE et le Gouvernement roumain en coopération avec l'UNIFEM, le PNUD et le Groupe d'étude de l'UIT sur la parité des sexes et les TIC. Elle avait pour objet d'intégrer la problématique de la parité des sexes dans le débat de politique générale qui aura lieu dans le cadre du processus du Sommet mondial sur la société de l'information par les moyens suivants:

- Mieux faire connaître les tendances et questions relatives à la parité des sexes et aux TIC qui sont propres à la région;
- Établissement d'une plate-forme de dialogue entre les gouvernements et les autres parties prenantes;
- Recommander des actions et des activités de suivi.

Impact de la manifestation parallèle

25. La manifestation parallèle de Bucarest a permis d'accroître la sensibilisation à plusieurs questions importantes.

- Il est absolument indispensable de prêter attention à l'égalité entre les sexes pour mettre en place une société de l'information fondée sur les droits fondamentaux de l'individu et sur des arguments économiques;
- Le processus du Sommet mondial sur la société de l'information est une bonne occasion d'intégrer les questions relatives à la parité entre les sexes dans le débat sur la société de l'information. La manifestation parallèle de Bucarest a pu servir à mettre au point les pratiques les plus appropriées car la Conférence ministérielle de Bucarest a été la première réunion préparatoire régionale où les aspects de la société de l'information liés à la parité entre les sexes ont fait partie intégrante des débats et ont été pris en compte dans le document final;
- La participation de toutes les parties prenantes à la préparation de la manifestation parallèle et aux débats qui ont eu lieu dans ce cadre a été vivement appréciée et considérée comme un élément décisif pour le processus de suivi;
- Les activités de suivi devraient être centrées sur la mise à profit des perspectives qu'offrent les TIC pour aller de l'avant dans la promotion de l'égalité entre les sexes eu égard au potentiel des femmes et à leur bon niveau d'instruction.

Conclusions

26. Les conclusions officielles de la Conférence de Bucarest ont été présentées à la séance plénière de clôture par le Rapporteur, M^{me} Ewa Ruminska-Zimny. Les gouvernements et les autres parties prenantes y sont invités à mettre en place les conditions nécessaires pour assurer aux femmes un accès égal à l'information et au savoir ainsi qu'un rôle égal, en tant que productrices et responsables, à la formulation, à tous les égards, des politiques et cadres directeurs relatifs aux technologies de l'information.

Recommandations en matière de suivi

27. Les recommandations suivantes ont été formulées à l'intention de toutes les parties prenantes, à savoir les gouvernements, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale:

- Il conviendrait de tenir compte du point de vue des femmes dans le débat sur les stratégies nationales relatives aux TIC et l'élaboration de telles stratégies, et d'associer pleinement les femmes à la mise au point de systèmes de cybergouvernance;
- Il y aurait lieu d'accroître les moyens dont disposent les femmes pour utiliser les TIC en faveur du développement de l'entreprise et de l'activité commerciale;
- Des activités devraient être mises au point, à l'initiative des gouvernements, pour encourager la parité entre les sexes dans les institutions de télécommunication, notamment dans le cadre des projets de développement des infrastructures et des projets connexes propres à garantir l'accès aux TIC, à un prix abordable, des femmes défavorisées (par exemple celles qui vivent dans les zones rurales, les mères célibataires et les femmes âgées);
- Il conviendrait d'établir des rapports nationaux afin de déterminer quelle est la situation respective des femmes et des hommes en tant qu'utilisateurs, producteurs et décideurs dans le domaine des TIC. De tels rapports devraient être élaborés conjointement par les gouvernements, les ONG et le secteur privé, avec l'appui des organisations internationales. Ils serviraient de point de départ pour un débat de fond et de contribution au Sommet mondial sur la société de l'information qui aura lieu à Genève en 2003 et à Tunis en 2005
- Les femmes devraient participer activement au processus du Sommet mondial sur la société de l'information. Au moins 30 % des représentants nationaux à toutes les réunions se rapportant à ce Sommet devraient être des femmes.

Renforcement des capacités des femmes entrepreneurs en matière de TIC

28. La Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie a fait un exposé au cours de l'Atelier sur les alliances commerciales à l'intention des PME dirigées par des femmes et des centres de technologies, organisé par le Centre international pour la science et

la technologie de pointe de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (CIS-ONUDI) et l'IEC (Zagreb, 28 et 29 octobre 2002).

29. La Conseillère régionale a également organisé un débat sur le renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprise en matière de technologie de l'information et de la communication, à l'occasion d'une table ronde tenue lors du Sommet économique de l'IEC (Skopje, 13-15 novembre 2002). Les participants aux débats ont souligné le rôle que les centres de technologies existants pouvaient jouer en incitant les femmes chefs d'entreprise à tirer parti des technologies de l'information et de la communication, de même que la nécessité de mettre en place des activités de formation en ligne, en particulier à l'intention des femmes chefs d'entreprise des zones rurales. Ils ont aussi insisté sur le fait qu'il était important que la CEE et l'IEC agissent en étroite coopération pour appuyer les dirigeantes d'entreprises. Pour la première fois, l'exposition qui accompagne traditionnellement les sommets de l'IEC comportait un stand réservé aux femmes chefs d'entreprise de la région de la CEE et de l'IEC.

Formation destinée aux femmes chefs d'entreprise

30. Un cours de formation destiné aux femmes chefs d'entreprise a été organisé, à l'initiative de l'Institut italien du commerce extérieur (ICE), par la CEE, l'IEC, la Chambre de commerce autrichienne et l'Institut des relations internationales (IMO) (Trieste et Vienne, 4-11 novembre 2002). Ce cours, centré sur des questions liées au commerce, s'adressait à des dirigeantes d'entreprise ainsi qu'à des représentants d'associations professionnelles féminines, d'organismes de développement du commerce et de chambres d'économie et de commerce. Il a été jugé très satisfaisant et devrait être renouvelé en 2003. Le prochain cours pourrait porter sur les moyens de remédier à la fracture numérique entre les sexes par le biais de formations en ligne destinées aux femmes chefs d'entreprise.

Forum CEE des femmes chefs d'entreprise

31. La Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie a organisé le deuxième Forum CEE des femmes chefs d'entreprise. La rencontre, qui devait avoir lieu en octobre 2002, a été reportée aux 17 et 18 mars 2003, faute de possibilités d'hébergement à Genève à la date initialement prévue.

Prix d'excellence 2002 décerné à des dirigeantes d'entreprises

32. Soucieuse de reconnaître la contribution que les femmes chefs d'entreprise apportent au développement économique et au progrès social de leur pays, la CEE a créé, par l'intermédiaire de son Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME, des prix d'excellence destinés aux dirigeantes d'entreprises dans six catégories pour récompenser:

- 1) La meilleure chef d'une jeune entreprise de l'année;
- 2) La chef d'entreprise la plus innovante de l'année;
- 3) La meilleure chef d'entreprise dans le domaine des technologies de l'information;
- 4) La meilleure chef d'entreprise dans le domaine de l'artisanat;

- 5) La meilleure chef d'entreprise aux prises avec des problèmes supplémentaires d'invalidité;
- 6) La meilleure chef d'entreprise appliquant la politique dite «des trois R»: Réduire, Réutiliser, Recycler.

33. La CEE a reçu 41 candidatures en provenance de 20 pays. Les prix ont été remis au deuxième Forum des femmes chefs d'entreprise.

Galerie de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprises

34. La galerie virtuelle de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprises, créée en 2001 par la CEE, présente une série de femmes chefs d'entreprise incarnant la réussite. Ce projet vise à faire mieux percevoir la nécessité de soutenir l'entrepreneuriat féminin dans l'ensemble de la région de la CEE. La galerie de portraits, conçue par le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME, se trouve sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/indust/sme/gallery.htm>. Cette galerie s'est rapidement étoffée, ce qui témoigne de l'importante contribution apportée par les femmes dans divers secteurs de l'activité économique. Au 1^{er} décembre 2002, la galerie de portraits comptait quelque 200 femmes chefs d'entreprise originaires de 30 pays.

Publication

35. La première publication de la nouvelle série de la CEE sur l'entrepreneuriat et les PME (OPA/AC.29/1; numéro de vente E.03.II.E.3) a pour titre «Entrepreneurship and SMEs». Elle présente les principales tendances et questions concernant l'entrepreneuriat féminin et rassemble un choix de documents rédigés pour le premier Forum des femmes chefs d'entreprise (Genève, octobre 2001) et pour les réunions de l'équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin. Cette publication a été élaborée par la Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie.

Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin

36. À sa deuxième session, tenue les 21 et 22 mars 2001, le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8) a créé une Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin, qui a pour mission de favoriser le développement du potentiel entrepreneurial des femmes dans les pays de la CEE, afin de stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Son secrétariat est assuré par la Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie.

37. À sa première réunion, qui a eu lieu les 12 et 15 février 2002, l'Équipe de spécialistes a élu son bureau, adopté son mandat et examiné son programme de travail (OPA/2002/3). Elle a tenu sa deuxième réunion le 30 août 2002. Le rapport d'activité, publié sous la cote TRADE/WP.8/2003/7, décrit les activités menées par l'Équipe de spécialistes ainsi que par la Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie.

Réunions et nouveaux contacts à l'échelon sous-régional

38. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME a fait un exposé sur l'approche de la CEE concernant le développement de l'entrepreneuriat féminin à la treizième Conférence

internationale de l'AMPME (Association mondiale des petites et moyennes entreprises), qui s'est tenue à Gibraltar du 7 au 9 avril 2002.

39. Il a également pris la parole à la Conférence de l'association panukrainienne des dirigeantes d'entreprise «Alliance des femmes» qui a eu lieu les 24 et 25 septembre 2002, et a fait un exposé sur les activités de la CEE dans le domaine du développement de l'entreprise et des PME.

40. La Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie a présenté le programme de la CEE relatif à l'entrepreneuriat féminin à la deuxième Conférence internationale sur «Les femmes au XXI^e siècle: leur rôle dans le développement de la démocratie en Europe du Sud-Est», organisée sous les auspices de l'épouse du Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine (Ohrid, ex-République yougoslave de Macédoine, 12-14 avril 2002).

Activités connexes

41. La Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie a créé une page Web (www.unece.org/operact/enterp/women) de la CEE pour l'entrepreneuriat féminin, comportant des rubriques sur le réseau des associations professionnelles féminines (qui présentent 22 associations dans 15 pays), sur le Forum des femmes chefs d'entreprise et sur l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin.

III. LES TIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

UNeDocs

Rappel des faits

42. Ces dernières années, le besoin de donner une nouvelle orientation à la Formule-cadre des Nations Unies s'est fait sentir de plus en plus. En effet, l'utilisation croissante de concepts logistiques très évolués dans le cadre du commerce mondial oblige les pays en développement et les pays en transition qui entendent participer aux échanges mondiaux à adapter leur documentation commerciale aux normes internationales. De plus, il est devenu nécessaire d'intégrer les documents commerciaux en version papier dans les systèmes d'échange d'informations électronique qui sont aujourd'hui disponibles pour le commerce, notamment les systèmes fondés sur l'EDIFACT-ONU (norme des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport), le langage XML (Langage de balisage étendu) et Internet.

43. La CEE a dès lors lancé le projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs) qui vise à concevoir et appliquer, pour les documents commerciaux, des systèmes efficaces fondés sur les normes et technologies du commerce international qui soient accessibles aux responsables des opérations commerciales dans les PME et les pays en développement. Il combine les normes existantes de la CEE pour les documents papier et les normes relatives aux transactions électroniques (Répertoire des données commerciales des Nations Unies (ISO 7372) et EDIFACT-ONU par exemple) pour définir les équivalents électroniques des documents papier utilisés dans le cadre du commerce. Il ouvre une voie pour

passer des systèmes commerciaux fondés sur le papier à des systèmes électroniques de pointe. Les documents électroniques étant établis sur la base des recommandations de la CEE en matière de commerce, ils constituent un moyen de promouvoir et d'appliquer les normes commerciales au niveau mondial.

Objectifs

44. Les objectifs du projet UNeDocs sont les suivants:

- Donner une nouvelle interprétation de la Formule-cadre des Nations Unies pour les transactions électroniques;
- Fournir des outils et une assistance technique en vue de faciliter l'alignement de la documentation commerciale nationale sur les normes internationales;
- Dispenser une formation à l'utilisation des instruments de facilitation du commerce liés aux documents;
- Élaborer et publier des documents commerciaux électroniques équivalents aux documents papier;
- Appuyer l'application des concepts de fenêtre électronique;
- Inciter les pays à élaborer des politiques nationales favorisant l'utilisation des documents électroniques et notamment à établir des textes législatifs concernant les signatures électroniques, la sécurité et la confidentialité, et l'harmonisation des prescriptions relatives au commerce transfrontières.

Contribution éventuelle de la Division du développement du commerce et du bois à l'informatisation du carnet TIR (e-TIR), et appui dans ce contexte à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

45. La deuxième session du Groupe spécial informel d'experts sur les aspects conceptuels et techniques de l'informatisation du régime TIR s'est tenue à Prague à la fin de 2002. La participation du représentant de la Division du développement du commerce et du bois à ces travaux a montré que le projet e-TIR faisait appel à des outils clefs d'informatisation des échanges d'informations élaborés dans le cadre du sous-programme «développement du commerce», ce qui en fait un projet extrêmement intéressant et novateur au titre duquel une coopération entre la Division du développement du commerce et du bois et la Division des transports serait bénéfique.

46. Les impératifs, possibilités et contraintes liés au document papier existant (carnet TIR) sont des aspects essentiels du projet e-TIR. Ce document, très complexe, a une double fonction. Il permet:

- 1) De décrire et de contrôler le processus de transit par les pays concernés;
- 2) De transmettre les informations requises par les divers bureaux douaniers des entités de transit.

47. Du fait de cette double fonction, il faut d'abord, pour informatiser le carnet TIR, enregistrer et décrire le processus de transit d'une manière systématique et détaillée en utilisant des techniques de modélisation, ce qui permettra de procéder ensuite à l'informatisation à long terme des procédures de transit. Les outils conçus par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), avec la méthode unifiée de modélisation, conviennent parfaitement pour ce faire.
48. Eu égard à la seconde fonction du document papier TIR – la transmission d'informations – il faut que l'informatisation du document puisse être effectuée d'une manière efficace à moindre coût et qu'elle soit techniquement réalisable. À cet égard, l'expérience acquise et les solutions mises au point pour les documents numériques dans le cadre du projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques alignés (UNeDocs) pourraient se révéler utiles.
49. À la réunion de la SECIPRO¹ qui s'est tenue à Skopje à la fin de 2002, la Division du développement du commerce et du bois a présenté son projet de renforcement des capacités des pays méditerranéens non membres de l'Union européenne dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques. Il ressort des débats qui ont suivi cet exposé qu'une coopération technique intersectorielle entre la Division du développement du commerce et du bois et la Division des transports pourrait faciliter l'élaboration d'un projet de renforcement des capacités relatives au commerce électronique et aux transports en Europe du Sud-Est, pour lequel on s'appuierait sur les projets e-TIR et UNeDocs.
50. L'élaboration de cette proposition de projet de renforcement des capacités à l'échelon sous-régional fondée sur le projet UNeDocs a été demandée par le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse, qui envisage également de financer le projet. Ce projet appuierait deux des objectifs du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est: la facilitation des procédures de transit pour le couloir routier 10 et la création de la zone de libre-échange du Pacte de stabilité en Europe du Sud-Est.
51. Pour exécuter le projet, on ferait fond sur l'e-TIR et on tirerait profit des travaux réalisés par l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) en coopération avec le Pacte de stabilité.
52. La synergie née de la coopération entre la Division du développement du commerce et du bois et la Division des transports permettrait d'accélérer l'acceptation de l'e-TIR et d'apporter des solutions fondées sur UNeDocs pour élaborer un carnet TIR informatisé. Les procédures de transit pour le couloir routier 10, en Europe du Sud-Est, pourraient également s'en trouver facilitées.
53. UNeDocs est un modèle qui peut être soutenu, préconisé et appliqué dans les pays d'Europe du Sud-Est. L'application du concept UNeDocs, qui consiste à publier les documents commerciaux électroniques sur l'Internet et le Web contribuerait à la facilitation et à l'harmonisation des documents commerciaux électroniques dans la sous-région. L'harmonisation

¹ La SECIPRO est un réseau de comités nationaux qui, en Europe du Sud-Est, s'efforce de stimuler l'activité économique et l'investissement en simplifiant et en modernisant les procédures et l'échange d'informations dans l'administration, le commerce et les transports.

des documents commerciaux et de transport grâce à une étroite coopération avec le Pacte de stabilité irait également dans le sens des objectifs de la zone de libre-échange dudit Pacte et permettrait de relier les divers pays aux couloirs commerciaux internationaux.

54. La Division du développement du commerce et du bois et la Division des transports ont tenu une première réunion pour étudier les possibilités de développer leur coopération et de réaliser ce projet.

Réunion européenne (29 avril 2002) sur le réseau régional du Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC et le Sommet mondial sur la société de l'information

55. Pour apporter sa pierre aux travaux du Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, la CEE a accueilli une réunion européenne sur le réseau régional du Groupe et sa contribution au Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 29 avril 2002). Les deux grandes questions ci-après y ont été abordées:

- La création des antennes régionales d'Europe et d'Asie centrale du Groupe d'étude sur les TIC;
- Les priorités, enjeux et thèmes de la Conférence préparatoire européenne du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenue à Bucarest en novembre 2002.

56. Lors de cette réunion, les antennes régionales d'Europe et d'Asie centrale du Groupe d'étude sur les TIC ont été créées, avec pour but de réunir les différentes parties prenantes et de contribuer aux activités du Groupe d'étude. Plus de 150 parties prenantes de plus de 30 pays de toute la région, issues de la société civile, d'établissements de recherche et d'enseignement ainsi que du monde des affaires y ont participé. Un site Web a été conçu et mis en place pour l'antenne genevoise. On y trouve des informations sur les activités de cette antenne ainsi que sur le Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que des liens renvoyant au Groupe d'étude sur les TIC, à l'antenne de Moscou, au Réseau en ligne d'institutions régionales pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques (UNPAN) et à la base de données européenne sur l'administration publique et l'e-gouvernement. Pour plus de renseignements, on consultera le site Web suivant: <http://www.unece.org/etrades/ict/>.

57. La conclusion de la réunion a été que les différents processus évoqués au cours des débats devraient tous tendre vers la préparation de la réunion de Bucarest, destinée à préparer le Sommet mondial sur la société de l'information, à laquelle il conviendrait d'associer pleinement les parties prenantes de la société civile et du monde des affaires, les gouvernements concernés et des organisations internationales telles que l'UIT et l'Union européenne. Les nombreuses idées et suggestions qui ont été formulées à la réunion de la CEE ont ouvert la voie à un débat d'orientation, qui devrait beaucoup contribuer à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales et régionales relatives aux TIC.
